

L'actualité 2014 des bassins Rhône-Méditerranée et Corse



établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU!

L'ACTUALITÉ 2014 DES BASSINS Rhône-Méditerranée et Corse

Les projets de SDAGE et de programme de mesures 2016-2021 ont été adoptés le 15 septembre 2014 par le comité de bassin de Corse et le 19 septembre 2014 par le comité de bassin Rhône-Méditerranée. Ils ont été mis en consultation du public le 19 septembre 2014 pour 6 mois sur www.sauvonsleau.fr.

Michel Dantin *L'adaptation au changement climatique, fil conducteur du SDAGE 2016-2021*

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le projet de SDAGE 2016-2021 à une large majorité le 19 septembre 2014. C'est l'aboutissement d'une première phase d'élaboration qui s'est appuyée sur de nombreuses contributions issues du terrain (150 réunions locales pour établir les mesures du programme de mesures). Cette phase a aussi permis d'intégrer de nombreux amendements proposés par les acteurs de l'eau du bassin.

L'adaptation au changement climatique est son fil conducteur. Il intègre pleinement les orientations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique adopté par le préfet coordonnateur de bassin, les 5 présidents de conseils régionaux et moi-même en mai 2014.

Le comité de bassin a ainsi décidé de créer une nouvelle orientation fondamentale, chapeau de tout, sur ce thème. S'adapter au changement climatique ce n'est pas seulement gérer la quantité d'eau, c'est aussi s'intéresser aux moyens de lutter contre l'assèchement des sols et d'améliorer le fonctionnement des écosystèmes pour favoriser la biodiversité et lutter contre les inondations. Le SDAGE détaille la stratégie d'action sur 3 leviers : restaurer l'équilibre quantitatif en augmentant les économies d'eau et en organisant le partage de l'eau, retenir l'eau dans les sols en limitant l'imperméabilisation et redonner un espace de bon fonctionnement aux rivières.

Ce projet est « à l'essai » pour 6 mois au travers de la consultation du public qui a démarré le 19 décembre dernier.



Michel Dantin,
président du comité de bassin Rhône-
Méditerranée, député européen,
maire de Chambéry

Après un SDAGE 2010-2015 pour le bassin Rhône-Méditerranée qui a permis de produire de nombreuses études (70 études volumes prélevables par exemple), **le SDAGE 2016-2021 sera le « SDAGE des travaux »** pour gérer la rareté de l'eau, redonner un fonctionnement naturel aux cours d'eau, protéger les zones humides et réduire les pollutions par les substances dangereuses. Il identifie 267 captages prioritaires sur lesquels concentrer les moyens pour restaurer la qualité de l'eau potable dégradée par les nitrates ou les pesticides.

Le SDAGE de Corse a fait l'objet d'approfondissements importants sur les thèmes de la gestion quantitative, de la restauration de la continuité écologique et de la protection des zones humides, avec l'identification de plans de gestion stratégique des zones humides.



Christophe Mirmand,
préfet de Corse

Christophe Mirmand

Prévenir et gérer les risques d'inondation sur le bassin de Corse: un enjeu partagé

Le bassin de Corse par son insularité et son relief marqué est caractérisé par différents types d'inondation dont le passé a montré qu'ils pouvaient être d'une extrême gravité. L'ambition que j'ai donnée au projet de PGRI est de mieux prévenir et gérer les risques d'inondation pour ne plus subir. Celui-ci a été construit au sein d'une instance de concertation technique du comité de bassin, élargi aux autres acteurs concernés. Il a reçu un avis favorable de ce comité le 15 septembre dernier.

Priorité est donnée au traitement des trois territoires à risque important d'inondation : le Grand Bastia, la Marana (Sud de Bastia) et Ajaccio. Les objectifs du PGRI tiennent compte du changement climatique et du fonctionnement des milieux aquatiques. De nouvelles problématiques deviennent majeures, notamment la submersion marine et la mise en place de systèmes d'alertes locaux.

Le comité de bassin a particulièrement veillé à l'articulation entre la directive inondation, la directive cadre sur l'eau et celle sur la stratégie pour le milieu marin. Ainsi, les actions œuvrant à la préservation du bon fonctionnement des rivières profitent à la fois à la réduction de l'aléa et à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE. La mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) vient confirmer la nécessaire coordination de la maîtrise d'ouvrage sur ces sujets.



Le MUCEM à Marseille, décor du comité de bassin Rhône-Méditerranée du 9 décembre pour célébrer les 50 ans de la loi sur l'eau.

Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Nouveauté : 3 sous-collèges pour les usagers

Pour la 1^{re} fois, le collège des usagers est divisé en trois sous-collèges : « usagers non professionnels », « agriculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme » et « entreprises à caractère industriel et artisanat ». Autre nouveauté : le sous-collège d'usagers non professionnels obtient 4 sièges en plus destinés à améliorer la représentativité des associations agréées de défense des consommateurs, de protection de la nature, de pêche et de protection du milieu aquatique, ainsi que des activités nautiques et des organismes de protection des marais.

Renouvellement du comité

Le 4 juillet, un nouveau comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est mis en place. Michel Dantin a été réélu pour trois ans à sa présidence entouré de 3 vice-présidents, Jacques Pulou, pilote du réseau eau de la FRAPNA Rhône-Alpes (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), Jean-Marc Fagnoud, membre de la Chambre d'agriculture régionale de Rhône-Alpes et Alain Boisselon, président de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) Rhône-Alpes.



Paul Giacobbi,
président du Conseil
exécutif de Corse
et président du comité
de bassin de Corse

Paul Giacobbi *Exigences et réalisme des enjeux pour l'eau pour 2016-2021*

Le comité de bassin de Corse a adopté à l'unanimité le projet de SDAGE 2016-2021 le 15 septembre 2014, après un long travail de construction concertée et la prise en compte des observations formulées au cours de son élaboration.

Nous y avons tracé pour les 6 ans à venir les priorités des politiques publiques pour l'eau en se fixant des objectifs à la fois exigeants mais surtout réalisables : maintenir le bon état, finir l'assainissement des communes et restaurer les rivières abîmées et les zones humides. Pour la première fois, une orientation spécifique est dédiée aux écosystèmes marins et lagunaires.

Si la Corse affiche toujours le meilleur score de rivières en bon état en France, certains habitants ruraux attendent encore une eau potable

de qualité et un assainissement performant. Dans un contexte de changement climatique, les altérations physiques des rivières, les prélèvements d'eau excessifs et les pollutions domestiques ou pluviales sont les principales sources de déclassement.

Reste donc à achever la mise en conformité des ouvrages d'assainissement de moins de 2000 équivalent-habitants et du rendement des réseaux d'eau potable pour qu'enfin la Corse dispose d'infrastructures de base satisfaisantes ! Ce schéma engage tous ses auteurs, les collectivités, agriculteurs, industriels, associations de protection de la nature et de consommateurs, l'État et la Collectivité Territoriale de Corse. De cet engagement dépend sa réussite dont nous portons tous la responsabilité !

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : on fait quoi ?

pour le compte
des comités de bassin

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

La consultation est accessible sur www.sauvonsleau.fr

L'adaptation au changement climatique impose-t-elle plus d'économies d'eau ou un nouveau partage ? Faut-il être plus sévère sur l'urbanisation dans les zones inondables ? La fragilité écologique des fonds côtiers de la Méditerranée justifie-t-elle plus de règles pour les usages en mer ? Les citoyens sont appelés à s'exprimer jusqu'au 18 juin 2015. Leurs avis serviront ensuite aux autorités publiques à ajuster les plans de gestion dont la France est en train de se doter pour les 6 ans à venir pour mettre en œuvre trois directives européennes capitales : la directive cadre sur l'eau de 2000, la directive inondations de 2007 et la directive cadre de stratégie pour le milieu marin de 2008.